# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site Bovins Viande Fourrie Tesnier sur la commune principale de l'AIOT Fourrie tesniers Brain sur Longuenée 49220 ERDRE EN ANJOU.

La référence de votre dossier est A-3-0NS0BRET9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/10/2023 à 09h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

# Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

### 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 40318412000018

Organisme: TERRENA INNOVATION

Fonction: Technicien Environnement

### Personne morale

N° SIRET 39252289200018

Raison sociale GAEC DE L ELAN

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

La Plaineraie

Brain sur Longuenée

**49220 ERDRE EN ANJOU** 

## Signataire

Qualité : Associé du GAEC

## Référent

Fonction : associé du GAEC

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Site Bovins Viande Fourrie Tesnier

Description des activités :

il s'agit de la déclaration d'un stockage fourrage nécessaire à l'alimentation des bovins allaitants et à l'engraissement présents sur le site de la Fourrie Tesnier à Brain sur Longuenée, commune d'Erdre en Anjou.

## Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

# 4 - Localisation

## Localisation de l'installation

## Fourrie tesniers Brain sur Longuenée

#### **49220 ERDRE EN ANJOU**

X:416718

Y: 6729043

Projection: Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

### 49500 CHAZE SUR ARGOS

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

# 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

# Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 2500 m3	DC	

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

# Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

il n'y aura pas de déchets supplémentaires.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

# Disposition en cas de sinistre

Précisez : Une mare est présente à moins de 200 m du site

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : tout est mis en oeuvre, notamment la mise en place d'extincteurs.

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

# Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non** 

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Pate de dépôt

Date de dépôt

récépissé de déclaration pour 146 bovins à l'engraissement

Organisme en charge de l'instruction

Date de dépôt

O6/02/2006

DDPP

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)